

RETRO PLANNING DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

VOTE PAR CORRESPONDANCE	VOTE ELECTRONIQUE	
8 JUIN	1 ^{er} JUIN	Délibération sur la composition du CST Détermination du nombre de représentant du personnel, Communication aux organisations syndicales de la répartition H/F
9 OCTOBRE	2 OCTOBRE	Date limite de publication des listes électorales.
Chaque collectivité devra impérativement afficher ses listes électorales		
19 OCTOBRE	12 OCTOBRE	Date limite de vérifications et de réclamations par les électeurs (inscriptions, radiations...)
	Les collectivités devront adresser au CDG par mail toute modification à opérer	
24 OCTOBRE	17 OCTOBRE	Date limite pour statuer sur les réclamations par décision motivée
27 OCTOBRE	20 OCTOBRE	Date limite de dépôt des listes de candidats par les OS
28 OCTOBRE	21 OCTOBRE	Date limite de décision sur l'irrecevabilité des listes
29 OCTOBRE	22 OCTOBRE	Date limite de l'affichage des listes de candidats
2 NOVEMBRE	23 OCTOBRE	Date limite pour reconnaître l'inéligibilité d'un candidat
7 NOVEMBRE	31 OCTOBRE	Date limite d'envoi des rectifications des listes de candidats
8 NOVEMBRE		Date limite de l'affichage des agents admis au vote par correspondance
13 NOVEMBRE		Date limite de rectification de la liste des agents admis au vote par correspondance
23 NOVEMBRE	16 NOVEMBRE	Date limite de remplacement d'un candidat dont l'inéligibilité intervient après la date limite du dépôt des listes de candidats
28 NOVEMBRE	21 NOVEMBRE	Date limite d'envoi du matériel de vote pour les agents votant par correspondance / Envoi des identifiants de connexion et de la propagande
	Tout le matériel parviendra dans les collectivités employeurs qui devront le remettre à chaque électeur	

8 DECEMBRE	1 ^{ER} AU 8 DECEMBRE	SCRUTIN
13 DECEMBRE		Date limite des contestations de la validité des opérations électorales